Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260407-DCM20260411-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Liliane OGOR, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, David NORMAND, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Vincent VERBEQUE, Emmanuelle STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Nadège HAVET, pouvoir à Jean-François TREGUER

Absents :

Secrétaire de séance : Violaine MARCHADOUR

Date de réunion : 07/04/2026

Date de convocation : 31/03/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 28
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 1

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-04-11

OBJET

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense est un élu municipal chargé de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées au niveau local et de promouvoir l'esprit de défense auprès des habitants. Cette fonction a été instaurée par la circulaire du 26 octobre 2001 du ministère de la Défense, qui prévoit la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal.

- La désignation d'un correspondant défense est recommandée dans toutes les communes.
- Il s'agit d'une fonction non rémunérée, sans délégation de pouvoir particulière.
- Le correspondant défense est un interlocuteur officiel des autorités civiles et militaires, notamment du délégué militaire départemental (DMD).

Le correspondant défense exerce principalement une mission d'information et de sensibilisation, notamment :

- Information des administrés sur la politique de défense, sur l'actualité des forces armées, sur le parcours de citoyenneté (recensement, JDC, réserve).
- Mémoire et citoyenneté : participation à l'organisation des cérémonies commémoratives, valorisation du devoir de mémoire, actions pédagogiques en direction des jeunes et des établissements scolaires.
- Relais institutionnel : interlocuteur privilégié des autorités militaires locales (DMD, OGZD), lien avec les associations patriotiques et mémorielles.

M. le Maire propose de désigner, Philippe DERRIEN, correspondant Défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Philippe DERRIEN, correspondant défense.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)